

Décisions du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière (CPF) et sur les exigences particulières applicables à trois territoires sous convention d'aménagement forestier localisés dans la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (R11)

Rappel de la définition d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) et de ses obligations

« En vue de favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de contrat d'aménagement forestier (CtAF)) par la conclusion d'une CvAF.

Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement. »

Source : Site Internet du MRNF

Actuellement, 92 CvAF sont en vigueur. Elles ont été enregistrées entre 2000 et 2007 et elles occupent un peu plus de 1 400 000 hectares.

Rappel d'une des responsabilités du Forestier en chef en relation avec le calcul de la possibilité forestière

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94 le 14 juin 2005, un des mandats (art. 17.1.3) du Forestier en chef consiste à déterminer la possibilité annuelle de coupe sur les territoires publics, incluant les réserves forestières, la rendre publique ainsi que les justifications ayant conduit à la déterminer.

Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière (CPF) du territoire de la CvAF de la MRC d'Avignon

La réalisation du CPF de la CvAF de la MRC d'Avignon, débutée en 2006 par le personnel de Forêt Québec, a été complétée à l'été 2007 par le personnel du Forestier en chef.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire d'une superficie forestière productive accessible de 9 353 hectares représente un volume total pour toutes les essences de 13 900 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de 30,5 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 5 % de la superficie forestière accessible de ce territoire depuis le CPF précédent.

Siège social

Bureau du forestier en chef
799, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L4
Téléphone : (418) 275-7770
Télécopieur : (418) 275-8884
Courriel :

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau local

Bureau du forestier en chef
930, chemin Sainte-Foy, bureau 4.09
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : (418) 627-8655
Télécopieur : (418) 644-7607

Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière (CPF) du territoire de la CvAF de la MRC de Bonaventure

La réalisation du CPF de la CvAF de la MRC de Bonaventure, débutée en 2006 par le personnel de Forêt Québec, a été complétée à l'été 2007 par le personnel du Forestier en chef.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire d'une superficie forestière productive accessible de 8 404 hectares représente un volume total pour toutes les essences de 12 300 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de 24,1 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 2 % de la superficie forestière accessible de ce territoire depuis le CPF précédent.

Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière (CPF) du territoire de la CvAF de de la nation Micmac de Listuguj

La réalisation du CPF de la CvAF de la de la nation Micmac de Listuguj, débutée en 2006 par le personnel de Forêt Québec, a été complétée à l'été 2007 par le personnel du Forestier en chef.

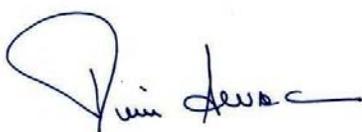
La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire d'une superficie forestière productive accessible de 7 200 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de 2,1 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 10 % de la superficie forestière accessible de ce territoire depuis le CPF précédent.

Les résultats et les recommandations du Forestier en chef

Les résultats des CPF de ces territoires sont présentés à l'annexe 1A. Les exigences du Forestier en chef associées aux travaux sylvicoles sont présentées à l'annexe 1B.

Les annexes 2 présentent le sommaire du CPF et les recommandations du Forestier en chef applicables à chacun des territoires.

Veillez prendre note que les résultats des CPF présentés dans ce document sont valables jusqu'au 31 mars 2009 à l'exception de la CvAF de la MRC d'Avignon dont les résultats sont valables jusqu'au 31 mars 2010.



Pierre Levac, ing.f., M. Sc.
Forestier en chef
15 octobre 2007

ANNEXES

Présentation des résultats

ANNEXE 1A - Résultats des calculs de la possibilité forestière des réserves forestières de la région 11 (mise à jour au 15 octobre 2007)

ANNEXE 1B - Stratégies sylvicoles issues des calculs de la possibilité forestière des réserves forestières de la région 11 (mise à jour au 15 octobre 2007)

Sommaire des CPF et recommandations du Forestier en chef

ANNEXE 2A - Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière et des recommandations applicables à la CvAF de la MRC d'Avignon

ANNEXE 2B - Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière et des recommandations applicables à la CvAF de la MRC de Bonaventure

ANNEXE 2C - Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière et des recommandations applicables à la CvAF de la nation Micmac de Listuguj

**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION 11**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ²	COMMENTAIRES ³
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL			
Convention d'aménagement forestier de la nation Micmac de GESPEG	TOTALE	2 385	2 381	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 265	1 300	2,8%		
					Thuya ou cèdre (THO)	0	100	--		
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 196	2 092	-5%	PEUPLIERS	940	600	-36,2%	Source différente des données d'inventaire (de forêts privées à forêts publiques) et diminution de la superficie nette.	
					FEUILLUS DURS	0	250	--		
	NETTE ¹	1 674	1 398	-16%	TOTAL	2 205	2 250	2,0%	Diminution de la superficie nette principalement causée par la création des refuges biologiques, l'exclusion du secteur des lacs Fromentaux et Denys, l'exclusion à 100 % des érablières à potentiel acéricole et des bandes riveraines.	
Convention d'aménagement forestier de la MRC de Bonaventure	TOTALE	10 930	10 970	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	8 200	7 000	-14,6%	Ajout des refuges biologiques et application d'une réduction de 2 % pour le biais de l'inventaire décennal.	
					Thuya ou cèdre (THO)	1 150	100	-91,3%	Dans le CPF précédent, le volume de thuya en disponibilité, était inclus dans la possibilité.	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	8 606	8 404	-2%	PEUPLIERS	2 800	2 200	-21,4%		On observe une diminution de volume malgré l'accélération de la récolte du peuplier dans les 4 premières périodes.
					FEUILLUS DURS	4 050	3 000	-25,9%		
	NETTE ¹	N/D	7 674	--	TOTAL	16 200	12 300	-24,1%	Source différente des données d'inventaire (de forêts privées à forêts publiques). Nouvelle stratégie avec des réductions plus importantes aux compartiments et aux strates.	On observe une diminution de volume malgré l'optimisation de la récolte des résineux.
Convention d'aménagement forestier de la MRC d'AVIGNON	TOTALE	15 435	16 148	5%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	8 200	7 000	-14,6%	Ajout des refuges biologiques et application d'une réduction de 2 % pour le biais de l'inventaire décennal.	On observe une diminution de volume malgré l'ajout d'éclaircies commerciales dans le groupe de calcul SEPM.
					Thuya ou cèdre (THO)	300	100	-66,7%	Dans le CPF précédent, le volume de thuya en disponibilité était inclus dans la possibilité.	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	9 809	9 353	-5%	PEUPLIERS	3 200	1 400	-56,3%		On observe une diminution de volume malgré l'accélération de la récolte du peuplier pour les 4 premières périodes dans le groupe de calcul PEUGF.
					FEUILLUS DURS	8 300	5 400	-34,9%	Dans le CPF précédent, le volume de feuillus durs en disponibilité, était inclus dans la possibilité.	On observe une diminution de volume malgré l'accélération de la récolte pour les 4 premières périodes dans le groupe de calcul MBOUGJ.
	NETTE ¹	N/D	8 401	--	TOTAL	20 000	13 900	-30,5%	Source différente des données d'inventaire (de forêts privées à forêts publiques). Application d'une nouvelle stratégie avec des réductions plus importantes aux compartiments et aux strates d'aménagement.	

**ANNEXE 1A
RÉSULTATS DES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION 11**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ²	COMMENTAIRES ³
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL			
Convention d'aménagement forestier de la nation Micmac de Listuguj	TOTALE	7 214	8 243	14%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	6 200	4 600	-25,8%	Ajout des refuges biologiques et application d'une réduction de 2 % pour le biais de l'inventaire décennal.	
					Thuya ou cèdre (THO)	100	200	100,0%		
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	6 616	7 292	10%	PEUPLIERS	300	200	-33,3%		
					FEUILLUS DURS	2 800	4 200	50,0%	Transfert de strates du groupe de calcul SEPMGC au groupe de calcul MBOFIFGD.	
	NETTE ¹	6 112	6 682	9%	TOTAL	9 400	9 200	-2,1%	Bonification du même inventaire décennal qu'au CPF précédent avec l'ajout de données prises dans le territoire. Application d'une nouvelle stratégie avec des réductions plus importantes aux compartiments et aux strates d'aménagement. Augmentation de la superficie nette.	
TOTAL POUR LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	TOTALE	35 964	37 742	5%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	23 865	19 900	-16,6%		
					Thuya ou cèdre (THO)	1 550	500	-67,7%		
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	27 227	27 141	0%	PEUPLIERS	7 240	4 400	-39,2%		
					FEUILLUS DURS	15 150	12 850	-15,2%		
	NETTE ¹	N/D	6 682	--	TOTAL	47 805	37 650	-21,2%		

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc. Cette superficie est utilisée pour le CPF.

² Indiquez brièvement la ou les principales raisons qui expliquent la majeure partie de l'écart de la possibilité

³ Commentaire qui permet de caractériser la CvAF (s'il y a lieu).

ANNEXE 1B

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION 11

NOM DE LA CVAF		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX (SEPM ET THO)							FEUILLUS et MIXTES						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. OU PETITES TIGES MARCH. (CPHRS), (CPPTM)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Convention d'aménagement forestier de la nation Micmac de GESPEG	CALCUL PRÉCÉDENT	0	7	12	0	6	7		*	*	*	*	16,0	*	*Travaux sylvicoles non différenciés selon le groupe de production.
	NOUVEAU CALCUL	1	4	9	2	7	3	Selon la stratégie régionale, minimum de 15 % des CR en CPPTM ou CPHRS. Correction du niveau de CR: 10,3 ha * 0,839 = 8,6 ha. Plantation et préparation de terrain définies en fonction des mêmes ratios que la stratégie d'aménagement 2008-2013 des UAF avoisinantes.	0	0	1	0	6	1	Correction du niveau de récolte en CPRS pour le groupe Mixte: 4,3 ha * 0,94 = 4,04 ha - (THO 2,5 * 0,33 = 1 ha) = 3 ha. Correction du niveau de récolte en CPRS pour le groupe Peuplier : 3,5 ha * 0,994 = 3,5 ha. Total : 7 ha. en CPRS.
Convention d'aménagement forestier de la MRC de Bonaventure	CALCUL PRÉCÉDENT	15	15	10		55	30		10	10	5		127	16	
	NOUVEAU CALCUL	2	2	14		50	4	Coupe partielle = éclaircie commerciale (EC) dans les plantations.	4	4	12		69	5	Dans les coupes partielles, il y a des coupes progressives d'ensemencement (CPE), des coupes de jardinage (CJ) et des coupes de préjardinage (CPJ).
Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Avignon	CALCUL PRÉCÉDENT	10	10	5		28	5		10	10	15	48	50	72	
	NOUVEAU CALCUL	4	4	11		31	10	Coupe partielle = EC dans les plantations.	1(24)	1	9		79	41	Dans les coupes partielles, il y a des CPE avec préparation de terrain, des CJ et des CPJ. Le chiffre entre parenthèses indique la superficie en préparation de terrain après CPE.
Convention d'aménagement forestier de la nation Micmac de Listuguj	CALCUL PRÉCÉDENT	6	6	20		60	5			3			15	56	
	NOUVEAU CALCUL	4	4	22		15					12		43	48	Dans les coupes partielles, il y a des CPE, des CJ et des CPJ.

ANNEXE 2A

Réserves forestières de la région de la Gaspésie (R11)

Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière (CPF) et des recommandations applicables à la CvAF de la MRC d'Avignon

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES ET MÉTHODE DE CALCUL	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Cette CvAF, signée avec la MRC d'Avignon, a été enregistrée en 2005. Le territoire de cette MRC présente une superficie forestière productive et accessible 9 353 hectares.</p> <p>Il est surtout composé de peuplements résineux et mélangés avec bouleaux à papier ou jaune.</p> <p>La partie résineuse de cette forêt est considérée « anormale par sous-abondance » de peuplements matures. Il y a donc peu de peuplements résineux matures mais il y a des plantations qui produiront des volumes importants sous peu.</p> <p>D'un autre côté, les peuplements de peupliers et mixtes à bouleau jaune sont très vieux (sénescence) et des pertes importantes en volume sont anticipées.</p>	<p>Le calcul est réalisé à l'aide du logiciel Sylva II, en utilisant les mêmes méthodes que celles employées lors des calculs de possibilité forestière (CPF) de juin 2006 pour les territoires publics adjacents dont, particulièrement, l'unité d'aménagement (UAF) 11152. Il s'agit d'un calcul complet avec les deux modèles de croissance : par peuplements entiers (courbes) et par classes de diamètre (taux).</p> <p>Les données d'inventaires utilisées proviennent du troisième inventaire décennal de 1996. Des inventaires complémentaires ont aussi été intégrés à la compilation primaire.</p> <p>Le territoire a fait l'objet d'une analyse géomatique détaillée pour préciser davantage les contraintes et les affectations influençant le CPF.</p> <p>Les groupes de calcul MBOUGJ et PEUGF ont fait l'objet d'une coupe plus importante en début de simulation, sans réduire la possibilité forestière. Ceci implique que l'on constate d'importantes pertes de bois par sénescence dans ce groupe. Il y a donc lieu d'en prioriser la récolte.</p>	<p>Sauf pour quelques dérogations mineures, les orientations et les décisions ministérielles en lien avec le calcul de la possibilité de ce territoire ont été respectées.</p> <p>Des ajustements au CPF, suite aux décisions de décembre 2006 du Forestier en chef, ont été appliquées.</p>	<p>Les scénarios sylvicoles utilisés ont été empruntés directement à l'UAF 11152.</p> <p>Les traitements de récolte prévus sont surtout des CPRS ou des coupes de successions. Il y a aussi des coupes partielles à réaliser.</p> <p>Les travaux sans récolte se résument à un peu de plantations et des éclaircies précommerciales (EPC).</p>	<p>Résineux : La possibilité annuelle en résineux provenant de tous les groupes de calcul est de 7 000 mètres cubes solides nets (m³) de sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM) et 100 m³ de cèdre de l'est ou thuya de l'est.</p> <p>Feuillus : La possibilité annuelle en feuillus est de 1 400 m³ en peupliers et 5 400 m³ en feuillus durs.</p> <p>Les volumes de possibilité sont répartis selon trois contraintes opérationnelles soit : les pentes 31 à 40 %, les encadrements visuels et les habitats fauniques.</p> <p>Pour les 10 prochaines années, nous prévoyons qu'un volume annuel supplémentaire total de 3 100 m³ sera « disponible » soit 2 000 m³ en feuillus durs, 600 m³ en peupliers, 400 m³ en cèdre et 100 m³ en pins blancs et rouges.</p> <p>R1 : En plus de la possibilité et afin de réduire les pertes anticipées, nous recommandons au ministre d'attribuer les volumes « disponibles » en peupliers provenant du groupe de calcul « PEUGF » et en feuillus durs provenant du groupe de calcul « MBOUGJ ».</p>	<p>POSSIBILITÉS : La possibilité forestière a globalement diminuée de 30,5%.</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1A.xls</i></p> <p>STRATÉGIES : De façon globale, la stratégie sylvicole demeure assez semblable si ce n'est une diminution importante des éclaircies et coupes partielles dans les peuplements mixtes et feuillus.</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1B.xls</i></p>

¹ RX = RECOMMANDATION DU FORESTIER EN CHEF

ANNEXE 2B

Conventions d'aménagement forestier (CvAF) de la région 11

Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière (CPF) et des recommandations applicables au territoire public de la MRC de Bonaventure

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES ET MÉTHODE DE CALCUL	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Cette CvAF, signée avec la MRC de Bonaventure, a été enregistrée en 2005. Le territoire de cette MRC présente une superficie forestière productive et accessible de 8 404 hectares.</p> <p>Il est surtout composé de peuplements résineux et de peupliers.</p> <p>La partie résineuse de cette forêt est considérée « anormale par sous-abondance » de peuplements matures. Les peuplements résineux matures sont donc moins présents que dans une forêt équilibrée. On note la présence de plusieurs plantations qui permettront de renouveler la forêt.</p> <p>Par contre c'est l'inverse pour les tremblais. Ces peuplements sont très vieux et des pertes importantes en volume sont anticipées.</p>	<p>Le calcul est réalisé à l'aide du logiciel Sylva II, en utilisant les mêmes méthodes que celles employées lors des calculs de possibilité forestière (CPF) de juin 2006 pour les territoires publics adjacents dont, particulièrement, l'unité d'aménagement (UAF) 11154. Seul le modèle de simulation par peuplements entiers (courbes) a été utilisé.</p> <p>Les données d'inventaires utilisées pour le présent CPF proviennent du troisième inventaire décennal de 1996. Des inventaires complémentaires ont aussi été intégrés à la compilation primaire.</p> <p>Le territoire a fait l'objet d'une analyse géomatique détaillée pour préciser davantage les contraintes et les affectations influençant le CPF.</p>	<p>Sauf pour quelques dérogations mineures, les orientations et les décisions ministérielles en lien avec le calcul de la possibilité de ce territoire ont été respectées.</p> <p>Des ajustements au CPF, suite aux décisions de décembre 2006 du Forestier en chef, ont été appliquées.</p>	<p>Les scénarios sylvicoles utilisés ont été empruntés directement à l'UAF 11154.</p> <p>Les traitements de récolte prévus sont surtout des CPRS ou des coupes de successions. Il y a aussi un peu d'éclaircies commerciales à effectuer.</p> <p>Les travaux sans récolte se résument à un peu de plantations et d'éclaircies précommerciales (EPC).</p>	<p>Résineux : La possibilité annuelle en résineux provenant de tous les groupes de calcul est de 7 000 mètres cubes solides nets (m³) de sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM) et 100 m³ de cèdre de l'est ou thuya de l'est.</p> <p>Feuillus : La possibilité annuelle en feuillus est de 2 200 m³ en peupliers et 3 000 m³ en feuillus durs.</p> <p>Les volumes de possibilité sont répartis selon trois contraintes opérationnelles soit : les pentes 31 à 40 %, les encadrements visuels et les habitats fauniques.</p> <p>Pour les 10 prochaines années, nous prévoyons qu'un volume annuel supplémentaire total de 3 700 m³ sera « disponible » soit 1 700 m³ en feuillus durs, 1 300 m³ en peupliers, 600 m³ en cèdre et 100 m³ en pin blanc.</p> <p>R1 : En plus de la possibilité et afin de réduire les pertes anticipées, nous recommandons au ministre d'attribuer le volume total « disponible » de 1 300 m³ en peupliers.</p>	<p>POSSIBILITÉS : La possibilité forestière a globalement diminuée de 24,1%</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1A.xls</i></p> <p>STRATÉGIES : De façon globale, la stratégie demeure assez semblable si ce n'est la diminution des plantations et des superficies de récolte suite à la diminution de la possibilité du présent calcul.</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1B.xls</i></p>

¹ RX = RECOMMANDATION DU FORESTIER EN CHEF

ANNEXE 2C

Réerves forestières de la région de la Gaspésie (R11)

Présentation du sommaire du calcul de la possibilité forestière (CPF) et des recommandations applicables à la CvAF de la nation Micmac de Listuguj

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES ET MÉTHODE DE CALCUL	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Cette CvAF, signée avec « Listuguj Mi'gmaq Government », a été enregistrée en 2005. Le CPF, débuté par Forêt Québec en 2006 a été complété par le Forestier en chef (FEC) en 2007.</p> <p>On retrouve dans ce territoire, une superficie forestière productive et accessible de 7 292 hectares. Celle-ci est surtout composée de peuplements mixtes de résineux avec du bouleau à papier et/ou du bouleau jaune (merisier).</p> <p>Cette forêt est considérée « anormale par surabondance » de strates matures. Ainsi, la proportion des peuplements mûrs y est plus importante que pour une forêt équilibrée. Ceci est particulièrement important au niveau des strates mixtes à bouleau jaune où tous les peuplements ont 60 ans et plus.</p>	<p>Le calcul est réalisé à l'aide du logiciel Sylva II, en utilisant les mêmes méthodes que celles employées lors des calculs de possibilité forestière (CPF) de juin 2006 pour les territoires publics adjacents dont, particulièrement, l'unité d'aménagement (UAF) 11152. Il s'agit d'un calcul complet avec les deux modèles de croissance : par peuplements entiers (courbes) et par classes de diamètre (taux).</p> <p>Les données d'inventaires utilisées proviennent du troisième inventaire décennal de 1996. Des inventaires complémentaires ont aussi été intégrés à la compilation primaire.</p> <p>Le territoire a fait l'objet d'une analyse géomatique détaillée pour préciser davantage les contraintes et les affectations influençant le CPF.</p> <p>Le groupe de calcul MBOUGJ a fait l'objet d'une coupe plus importante en début de simulation sans réduire la possibilité forestière. Ceci implique que l'on constate d'importantes pertes de bois par sénescence dans ce groupe. Il y a donc lieu d'en prioriser la récolte.</p>	<p>Sauf pour quelques dérogations mineures, les orientations et les décisions ministérielles en lien avec le calcul de la possibilité de ce territoire ont été respectées</p> <p>Des ajustements au CPF suite aux décisions de décembre 2006 du Forestier en chef ont été appliquées.</p>	<p>Les scénarios sylvicoles utilisés ont été empruntés directement à l'UAF 11152.</p> <p>Les traitements de récolte prévus sont surtout des CPRS ou des coupes de successions. Il y a aussi des coupes partielles à effectuer.</p> <p>Les travaux sans récolte se résument à un peu de plantations et des éclaircies précommerciales (EPC).</p>	<p>Résineux : La possibilité annuelle en résineux provenant de tous les groupes de calcul est de 4 600 mètres cubes solides nets (m³) de sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM) et 200 m³ de cèdre de l'est ou thuya de l'est.</p> <p>Feuillus : La possibilité annuelle en feuillus est de 200 m³ en peupliers et 4 200 m³ en feuillus durs.</p> <p>Les volumes de possibilité sont répartis selon deux contraintes opérationnelles soit : les pentes 31 à 40 % et les habitats fauniques.</p> <p>Il y a aux deux premiers quinquennaux un volume annuel supplémentaire total de 2 200 m³ en « disponibilité forestière » dont 1 000 m³ en feuillus durs, 300 m³ en peupliers et 900 m³ en SEPM.</p> <p>R1 : En plus de la possibilité et afin de réduire les pertes anticipées, nous recommandons au ministre d'attribuer le volume total « disponible » provenant du groupe de calcul « MBOUGJ ».</p>	<p>POSSIBILITÉS : La possibilité forestière a globalement diminuée de seulement 2,1%.</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1A.xls</i></p> <p>STRATÉGIES : La différence avec le calcul précédent est l'augmentation de la récolte dans les peuplements mixtes et la diminution dans les peuplements résineux. L'objectif visé est de minimiser les pertes de bois anticipées.</p> <p><i>R11_Resultats_CPF_annexe_1B.xls</i></p>

¹ RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.